

**Nombre  
de conseillers :**  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13  
Absents : 4

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20231215-DE2023433-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

De la commune NEUVILLE-BOSC  
Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à vingt heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

**Etaient présents** : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et  
Mrs CATTELOIN, DUJARDIN, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.

**Absents excusés** : M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY  
M. DUPUY donne pouvoir à M CATTELOIN  
Mme OUGHLIS-HENRY donne pouvoir à Mme LEJEUNE

**Absent** : M. RAYNAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

### **DELIBERATION N° DE2023433 : Recensement de la population 2024**

Le Recensement de la population de Neuville-Bosc doit avoir lieu en janvier-février 2024 ; pour ce faire, le Conseil Municipal doit nommer un agent recenseur qui distribuera les questionnaires et sera chargé de récolter les informations dans les 222 logements ainsi qu'un agent coordonnateur qui aura pour mission de transférer les données sur un logiciel dont les éléments seront communiqués à l'INSEE.

Les administrés auront la possibilité de répondre aux questionnaires par internet.

Madame Le Maire après avoir rappelé les conditions nécessaires aux fonctions d'agent recenseur et coordonnateur propose la candidature de Sabine HERBELIN.

**Les conseillers municipaux ne voient pas d'objection à cette candidature et nomment à l'unanimité Sabine HERBELIN « Agent recenseur et coordonnateur » pour le recensement de la population de Neuville-Bosc en 2024.**

Le 15 décembre 2023

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification  
Et transmission en Préfecture le 18/12/2023